

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Fr. TIMMERMANS

*Directeur à la Direction l'Urbanisme –
A.A.T.L.*

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 13/PFU/405864 (DU)

JFL/2271-0044/02/2011-329PR (DMS)

N/Réf. : GM/SGL2.80 /s.516

Annexe : 1 dossier + 4 exemplaires du complément d'étude

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SAINT-GILLES. Rue Veydt, 15 – rue Faider, 6. Ancien Royal Skating.
Transformation d'un ancien garage en galerie d'art et musée privé. Demande de permis
unique. Avis conforme de la DMS.

Dossier traité par Mme S. Buelinckx (DU) et M. J.-Fr. Loxhay (DMS).

En réponse à votre courrier du 14/12/2011, réceptionné le 19/12/2011, et suite à l'examen du complément d'information demandé en séance du 18/01/2012, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve** émis par notre Assemblée, en sa séance du 07/03/2012 concernant l'objet susmentionné.

La CRMS conditionne son présent avis favorables aux réserves suivantes :

- **fournir à la DMS, pour approbation préalable, les détails d'exécution de la nouvelle proposition de traitement de la façade de la travée d'entrée (version avec arc et clé autour de l'imposte cintrée);**
- **améliorer le traitement architectural de la nouvelle coupole selon les indications données dans le présent avis ; introduire des plans et détails modifiés de cet élément et les soumettre à l'approbation préalable de la DMS.**

Lors du premier examen du projet, le 07/03/2011, la CRMS avait déjà approuvé les grandes lignes du projet de réaffectation de l'ancien Royal Skating en galerie d'art et musée privée. Elle avait toutefois demandé de pousser plus loin l'étude de la nouvelle coupole à construire sur la travée d'entrée, ainsi que le traitement des baies de cette travée. Pour ce qui concerne ce dernier point, la Commission souscrit à la nouvelle proposition (proposition 1) formulée par l'auteur de projet dans le complément d'information. Dans cette proposition, la baie de l'étage est équipée d'un nouveau châssis qui reprend la division tripartite de la porte d'entrée avec une imposte située dans la continuité de l'architrave. **La Commission souscrit à ce dessin tout en demandant que les détails d'exécution du nouveau châssis soient soumis à l'approbation préalable de la DMS.**

En ce qui concerne la porte d'entrée, **les propositions de remonter de 40 cm le linteau de la porte d'entrée et d'équiper son imposte cintrée d'un simple châssis constitue également une solution mieux équilibrée par rapport à la version initiale.** Afin de ne pas créer un partie pleine trop

importante entre l'imposte de l'entrée et la baie de l'étage, la CRMS estime toutefois qu'il y a lieu de retenir la première proposition, à savoir celle qui **reconstitue également le bandeau cintrée et la clé au dessus de l'entrée (éventuellement sous une forme simplifiée)**. **Les détails d'exécution de ces éléments doivent également être soumis à la DMS pour approbation préalable.**

Pour ce qui concerne la reconstruction d'une coupole en toiture de la travée d'entrée, la CRMS estime, par contre, que **les nouveaux documents qui ont été fournis dans le complément ne sont pas entièrement satisfaisants**. La proposition consiste en une coupole en structure bois, revêtue de zinc posé à joints debout (ou éventuellement revêtue d'ardoises en écaille) et centrée sur l'axe de la travée d'entrée. Les exemples qui sont donnés en référence ont trait à des bâtiments qui sont plus tardifs (1903 et 1902) et peu comparable à l'ancien Royal Skating (1877), tant au niveau de leur typologie (hôtel de maître et immeuble à appartements) que de leur style (immeubles de style Beaux Arts). Les dômes de ces deux immeubles présentent par ailleurs un profil légèrement oblong et sont revêtus de matériaux propres à ces constructions (cuivre à joints debout et ardoises en écaille). Le CRMS regrette que des exemples plus proches du Royal Skating n'aient pas pu être trouvés pour s'en inspirer pour la nouvelle coupole. Les recherches pourraient être poursuivies sur ce point.

De manière générale, le dessin de la coupole devrait être amélioré afin de se rapprocher davantage à l'aspect que l'architecte Maréchal semble avoir voulu obtenir dans sa demande de bâtir de 1877. Le dessin actuel s'écarte aussi du dessin de 1924, notamment pour ce qui concerne les dimensions et le traitement du sommet de la coupole. En l'absence d'autres sources iconographiques de la coupole, **la Commission demande de poursuivre les recherches et l'étude de cet élément pour lui conférer un plus grand raffinement.**

A cette fin, la CRMS demande de prendre en compte les considérations suivantes.

- Certains aspects de la nouvelle coupole ne sont pas renseignés dans le complément d'étude. Ainsi, les dessins et détails renseignant le passage du plan carré au plan circulaire de la coupole manquent. Cet aspect doit encore être détaillé.

La coupole ne doit, par ailleurs, pas absolument être centrée sur l'axe de la travée d'entrer. Un léger désaxement aurait l'avantage de masquer la dissymétrie due à la construction du mitoyen de droite.

- Ne serait-il pas opportun de modifier quelque peu le profil de la coupole de manière à éviter un effet de tassement visuel et de perte de volume de l'arrondi ?

- Le dessin de l'architecte Maréchal montre un traitement particulier de la base de la coupole au moyen des boulets (à l'endroit où le plan carré passe au plan cerclé). Ne pourrait-on pas envisager d'utiliser de dispositifs semblables pour donner une base plus élaborée à la nouvelle coupole ? Ces dispositifs pourraient éventuellement servir à dissimuler certains éléments techniques.

- Les deux dessins (de 1877 et de 1924), montrent un élément de couronnement sur la coupole. Or le projet actuel ne présente pas de couronnement. Un tel élément est toutefois susceptible d'enrichir l'expression architecturale de la coupole. Il pourrait, par ailleurs, inclure un élément d'éclairage zénithal (oculus), assez typique de ce type de coupole, et lui apporter une plus-value au niveau de la perception intérieure. Cette piste devrait être explorée.

- Le matériau de couverture de la coupole doit faire l'objet d'une réflexion plus poussée : le zinc, placé à joints debout, ne semble pas correspondre à l'aspect recherché dans ce type de bâtiment (référence à l'Orient). Ce matériau renvoie fortement aux dômes des anciens observatoires, ce qui ne semble pas adéquat dans ce cas-précis. En tout état de cause, l'aspect du dôme devrait être plutôt clair que foncé pour affirmer sa présence.

Pour conclure, la CRMS demande poursuivre l'étude de la nouvelle coupole et d'introduire des plans modificatifs pour ce dispositif, incluant les détails d'exécution et une description précise des techniques de construction et des matériaux à mettre en œuvre. Ces plans devront être soumis à l'approbation préalable de la DMS. La Commission se tient également à la disposition de la DMS et de la DU ainsi que de l'auteur de projet pour accompagner l'élaboration d'un dessin plus adéquat et pour évaluer les plans modifiés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

copie : AATL – DMS (M. J.-Fr. Loxhay)